

**AVENANT A LA CONVENTION RELATIVE A LA MISE EN ŒUVRE DE LA MEDIATION  
DANS LE RESSORT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE NANCY**

**ENTRE :**

**La présidente du tribunal administratif de Nancy  
et la présidente de la cour administrative d'appel de Nancy**

**ET**

**L'association Lorraine Justice Amiable  
Représentée par son président, Me Jacques GUENOT**

Vu le code de justice administrative, et notamment ses articles L. 213-1 et suivants et R. 213-1 et suivants ;

**Il est convenu ce qui suit :**

**ARTICLE I : MODIFICATION DE L'ARTICLE III : LA PROCEDURE**

Les parties conviennent de remplacer l'avant dernier alinéa de l'article III par la mention suivante :

« Lorsque la médiation est à l'initiative du juge, le président de la formation de jugement recueille l'accord des parties. A cette occasion, il les invite, pour obtenir de plus amples informations générales sur le processus de médiation, à se rapprocher notamment de l'association cocontractante. Ce premier contact, à caractère purement informatif, qui tend à la promotion de la médiation, ne préjuge pas de la désignation d'un des membres de l'association cocontractante pour la conduire. »

**ARTICLE II : MODIFICATION DE L'ARTICLE VII : REMUNERATION DES MEDIATEURS**

Les parties conviennent de remplacer les deux derniers alinéas de l'article VII par les mentions suivantes :

« Il est convenu entre les parties signataires de se référer pour la rémunération de missions de médiation à un barème de référence, progressif selon la difficulté ou la lourdeur de la médiation.

Ce barème est fixé comme suit :

720 euros T.T.C. pour un forfait de 4 heures de médiation,  
1 080 euros T.T.C. pour un forfait de 6 heures de médiation.  
1440 euros T.T.C. pour un forfait de 8 heures de médiation.

Et 180 euros T. T.C. par heure supplémentaire. »

*h JG*

Fait à Nancy, le 22 janvier 2020

Pour l'association L.J.A.



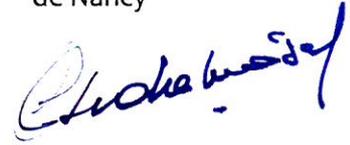
Me Jacques Guenot

La présidente  
de la cour administrative d'appel  
de Nancy



Françoise Sichler

La présidente  
du tribunal administratif  
de Nancy



Corinne Ledamoisel